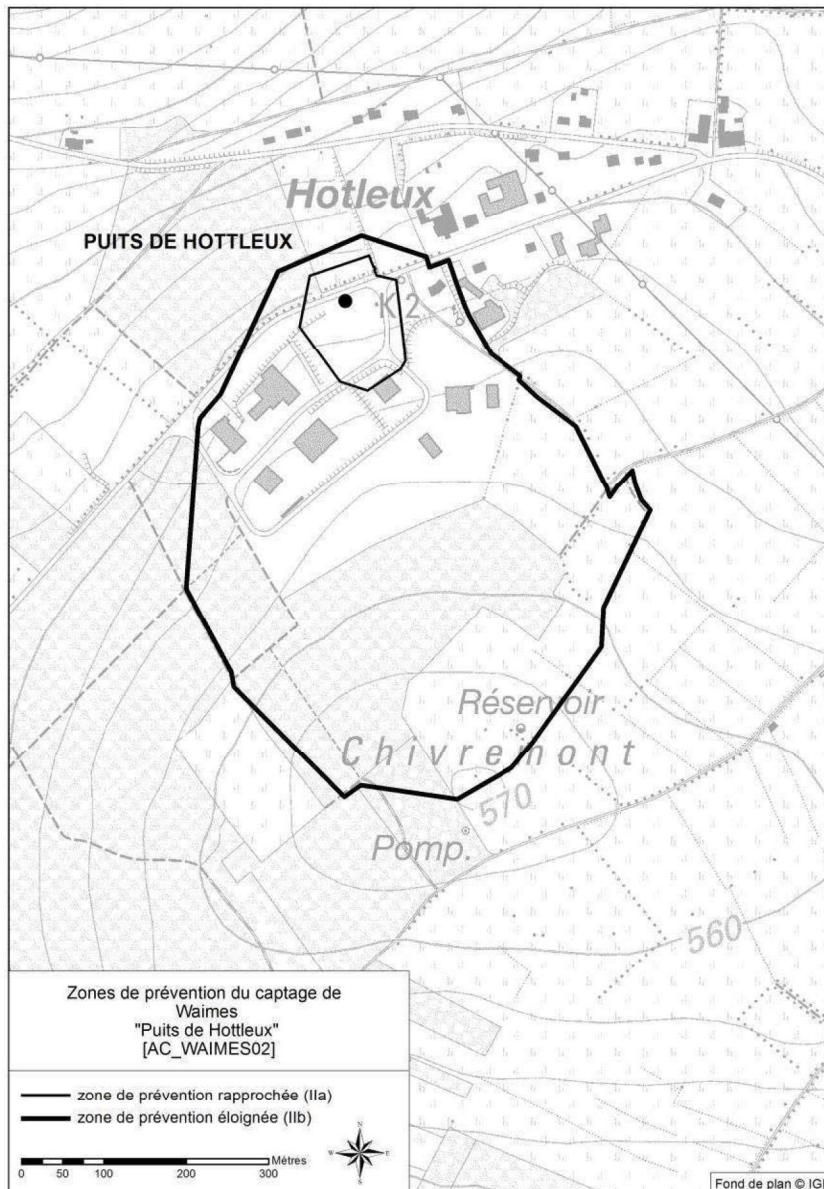


Annexes à l'arrêté ministériel du 11 mars 2021 relatif à l'établissement des zones de prévention rapprochée et éloignée de l'ouvrage de prise d'eau souterraine dénommé « Puits de Hottleux » sis sur le territoire de la commune de Waimes.

Annexe I

Tracé des zones de prévention rapprochée et éloignée de l'ouvrage de prise d'eau concerné.  
NB : Les plans de détail sont consultables à l'Administration.



Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel du 11 mars 2021 relatif à l'établissement des zones de prévention rapprochée et éloignée de l'ouvrage de prise d'eau souterraine dénommé « Puits de Hottleux » sis sur le territoire de la commune de Waimes.

Namur, le 11 mars 2021.

La Ministre de l'Environnement,

C. TELLIER